

# Un « feu de cheminée » ...

# ... n'est pas une fatalité !



262 interventions  
des sapeurs-pompiers en 2018



## Que se passe-t-il ?

Éloïse entend un fort ronflement dans la cheminée, elle sent une odeur âcre, des débris de suie tombent dans le foyer, une fumée abondante se dégage et à l'extérieur elle aperçoit des étincelles puis des flammes au débouché du conduit.... **c'est un « feu de cheminée » !**

## Les bons réflexes !

Sans tarder, Eloïse appelle les sapeurs-pompiers en composant le 18. Pour éviter que le feu ne prenne de l'ampleur ou se propage, et sans prendre de risques, elle :

- coupe le tirage et fait diminuer l'intensité du feu dans le foyer en utilisant de l'eau pulvérisée ;
- éloigne les matériaux inflammables situés à proximité.

Elle fait sortir tous les occupants de la maison, accueille et guide les sapeurs-pompiers



## Quelles mesures de prévention ?

Heureusement les conséquences sont limitées, Eloïse a prévenu les secours à temps et le feu ne s'est pas propagé.

Pour éviter de connaître la même mésaventure, avec des conséquences peut-être plus graves, elle vous recommande de consulter le site du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loir-et-Cher pour retrouver tous les conseils et mesures de prévention.

Pour plus d'informations, retrouvez nos conseils de prudence sur [www.sdis41.fr](http://www.sdis41.fr)

Comme Eloïse, pensez à installer un détecteur de fumée dans votre habitation, à en vérifier régulièrement son fonctionnement et à en changer les piles si nécessaire.



Et n'oubliez pas qu'un conduit ramoné ...

... est un joyeux Noël assuré !

